|  |  |
| --- | --- |
| **Axe 4** | **Préservation du bon état de santé des abeilles et autres pollinisateurs** |
| **Action 2** | **Renforcer la performance sanitaire des exploitations apicoles**  - ADA GE et GDS - |
| **Priorité** | 1 |
| **Objectifs** | * Accompagner les apiculteurs dans des visites d’exploitations visant à améliorer leurs pratiques sanitaires. * Engager et sensibiliser les apiculteurs pour qu’ils détectent les situations sanitaires critiques et qu’ils les déclarent à la DDPP pour les cas de MMA. * Transmettre au plus grand nombre les bonnes pratiques apicoles. * Augmenter les connaissances des apiculteurs sur les bonnes pratiques sanitaires. |
| **Calendrier** | En permanence : au fil de l’actualité sanitaire et du calendrier apicole |
| **Contexte** | Les exploitations apicoles font face à des défis sanitaires qui affectent la santé des abeilles et la productivité des ruchers. Ces défis peuvent inclure des maladies, des virus, des parasites, ou des facteurs environnementaux négatifs. Il est important que tous les acteurs du sanitaire s’impliquent pour :   * Former et informer les apiculteurs ; * Proposer et rechercher des méthodes adaptées aux différents modèles d’exploitations afin de :   + Minimiser l’impact des problèmes sanitaires sur la pérennité de l’exploitation ;   + Assurer une préservation des autres pollinisateurs et éviter le transfert de parasites inter espèces. |
| **Description** | **Accompagner les apiculteurs lors des visites sanitaires :**   * Promouvoir le réseau de Techniciens Sanitaires Apicoles (TSA) formés pour réaliser des visites de suivi sanitaire dans les exploitations. * Organiser des visites régulières pour évaluer l'état sanitaire du cheptel et conseiller les apiculteurs sur les bonnes pratiques (GDS, ADA).   **Favoriser l'engagement des apiculteurs dans les domaines sanitaires** :   * Encourager les apiculteurs à déclarer les mortalités massives aigues de leurs colonies (voir [guide MMA Interapi](https://www.adafrance.org/wp-content/uploads/2023/03/Guide-MMA-INTERAPI-VF.pdf)). * Soutenir les investissements dans les équipements sanitaires modernes et bonnes pratiques d’entretien des équipements pour réduire les risques de maladies. * Partage d’enquêtes auprès des api : enquête nationale perte hivernale [analyse des 10 ans par l’ADA](https://www.ada-grand-est.org/wp-content/uploads/2024/07/enquetes_pertes_hivernales_grand_est-Bilan-10-ans.pdf), réseau de comptage des varroas du GDS, [questionnaire d'autoévaluation :](https://gdsa-grand-est.fr/) La biosécurité au rucher du GDS. * Partage d’informations sur le dispositif OMAA lorsque ce dernier sera déployé en Grand Est (source DRAAF, biblio : https://www.plateforme-esa.fr/fr/observatoire-des-mortalites-et-des-affaiblissements-de-labeille-mellifere-omaa).   **Formation et information des apiculteurs sur les aspects sanitaires :**   * Organiser des sessions de formation continue sur les enjeux sanitaires, la détection précoce des maladies et les traitements appropriés. (Rencontres sanitaires, formations ADA bonnes pratiques et hygiène, formation comptage GDS…). * Diffuser régulièrement des informations sanitaires via des newsletters et autres canaux de communication de la filière. (InfoRapid ADA, newsletter SNGTV, gazette GDS, flash’abeille…). * Partager les fiches techniques de bonnes pratiques sanitaires (ADA et GDS). * Diffuser la vidéo des conférences des rencontres sanitaires gratuites et disponibles en ligne : <https://www.youtube.com/@adagrandest-apiculture/videos>   Ces mesures visent à améliorer la gestion sanitaire des ruchers, à prévenir la propagation des maladies et à renforcer la résilience des exploitations apicoles face aux défis sanitaires et climatiques. L'objectif est d'accompagner les apiculteurs dans l'adoption de pratiques sanitaires optimales pour maintenir la santé de leurs colonies et la productivité de leurs exploitations. |
| **Action(s) associée(s)** | Axe 2 – Action 1  Axe 4 – Action 1 |
| **Indicateurs de résultats** | Nombre d’apiculteurs ayant reçu l’information sur la performance sanitaire ;  Nombre d’évènements réalisés en commun ;  Nombre de formations sur les questions sanitaires ;  Nombre de fiches techniques et newsletters sur les questions sanitaires ;  Résultats écrits des essais techniques sur le sanitaire. |
| **Echelle(s) de travail** | Grand Est |
| **Evaluation financière** | Temps d’animation régionale estimé : 27 000€ et 37 000€ par an pour un 0.5 ETP.  Frais externe : 500€ (affiches…). |
| **Pilote(s) de l’action** | GDS apicole Grand Est et ADA grand Est pour les apiculteurs, GTV pour le réseau vétérinaire et DRAAF pour leurs agents et la DDPP. |
| **Partenaires potentiels** | FRAGE, RBA, syndicats apicoles et les instituts de recherche (INRAE, ITSAP). |